Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1977)**

Heft 424

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
No 424 13 octobre 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Yvette Montangero

424

Domaine public

L'incohérence, principe constitutionnel

Pour le Conseil national, l'initiative du Parti du travail est donc nulle car elle ne respecte pas le principe de l'unité de matière. Et l'on voit difficilement le Conseil des Etats, « conscience juridique » de ce pays, être d'un avis opposé. D'autant moins qu'il s'agit d'abord et avant tout d'un problème politique.

Que signifie en effet l'unité de la matière pour le gouvernement ?

Reportons-nous aux textes officiels ! L'unité de la matière tient dans le groupement, dans une même initiative, de buts et d'exigences objectivement liés. On admirera l'utilisation adroite du terme « objectivement » qui permet aux autorités de rejeter au nom du libéralisme les demandes contenues dans l'initiative du Parti du travail qui elles, se réfèrent à une conception marxiste de l'économie...

Bref, l'initiative contre la vie chère et l'inflation ne sera pas soumise au peuple !

Le Conseil fédéral a-t-il eu peur ? C'est peu probable. Il n'en demeure pas moins que les communistes avaient le droit de provoquer ce débat que les autorités s'apprêtent aujourd'hui à escamoter après un petit tour de débats devant les Chambres.

En créant ce précédent, ce que gouvernement et parlement ont voulu éviter, ce sont les initiatives-programmes. Voilà une des explications du raidissement officiel que l'on n'a pas assez développée.

Il est vrai que la Constitution fédérale a été complétée pièce après pièce depuis 1848 au gré des besoins. Et maintenant, le Conseil fédéral se retranche derrière ce fait — qui n'est pas contestable — pour prétendre que chacun des articles, historiquement datés, mais qui forment une matière (par exemple, les articles économiques) doit être modifié séparément. Cette position est absurde et érige l'incohérence au rang de principe constitutionnel !

Cette attitude est en définitive conservatrice et très caractéristique d'une politique de droite : séparer, isoler les éléments d'un problème pour mieux l'ignorer.

Prenons l'exemple de l'énergie ! Une politique cohérente de l'énergie, ou une politique cohérente dans ce domaine nécessite des actions à plusieurs niveaux; entre autres, la compétence fiscale pour lutter contre le gaspillage, la compétence en matière de constructions pour favoriser les économies, la compétence en matière de production pour éviter la concurrence entre les sources d'énergie (concurrence qui actuellement n'aboutit qu'à développer la consommation). On voit qu'inévitablement le débat, pour être ancré dans la réalité, doit se développer dans des directions multiples et qu'une intervention populaire sur cette matière ne pourrait que recouvrir plusieurs objets...

La déclaration de nullité de l'initiative du Parti du travail est une grave défaite. Un précédent dangereux qui déborde largement le cadre de cette seule proposition communiste. C'est la capacité de la collectivité à intervenir sur tous les tenants et aboutissants d'un problème et donc sa capacité d'agir qui est en jeu.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Edition, Zoé ou l'amour des livres; p. 3 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Vieilles blessures — Dans les kiosques : Dossiers économiques ; pp. 4-5 : Régions jurassiennes : apprendre à se passer de l'horlogerie — Annexe : Un séisme économique et social; pp. 6-7 : Un manifeste pour la démocratie syndicale — Les statuts et la pratique; p. 8 : Aménagement du territoire : la tour de Babel — Point de vue : La loi et le nombre.